



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

22 août 2022

## Repères utiles sur les rendements de l'épargne

**La rémunération des placements garantis était peu élevée ces dernières années. Et l'augmentation récente de l'inflation est venue réduire un peu plus le rendement réel de ces placements. Cependant, l'idée qu'il est encore possible d'obtenir à coup sûr des rendements élevés, et même supérieurs à l'inflation, reste répandue. Méfiance, car les escrocs ne sont pas loin !**  
**Quelques repères pour une épargne garantie ou investie à long terme.**

Le Baromètre de l'épargne de l'AMF montre une perte de repères des épargnants : en 2021, les Français estimaient que le taux de rendement satisfaisant de l'épargne sans risque devait être de 2,9 % par an, un niveau très élevé, largement supérieur à la réalité.

Qu'en est-il exactement aujourd'hui alors que les taux d'intérêt remontent ainsi que l'inflation ? Que peut-on attendre pour une épargne de précaution, une épargne de projet à moyen ou long terme, pour la retraite par exemple ?

### Le rendement de l'épargne de précaution

Placée sans risque et de façon à être disponible sans délai, l'épargne de précaution trouve idéalement sa place dans les livrets d'épargne, à commencer par le Livret A ou le Livret de développement durable et solidaire (LDDS), dont le taux de rémunération net d'impôt est depuis le 1<sup>er</sup> août 2022 de 2% par an. Le livret d'épargne populaire (LEP), accessible aux personnes aux revenus modestes, procure quant à lui désormais 4,6% par an.

Il n'existe pas de rendement élevé garanti : toute proposition d'une rémunération plus élevée sur un placement qui serait garanti et disponible cache un risque... ou une arnaque.

A savoir : le rendement de l'épargne liquide suit l'évolution des taux d'intérêt de court terme sur les marchés financiers, mais aussi celle de l'inflation. Or ces taux ont récemment remonté. C'est pourquoi la rémunération du Livret A a été augmentée au 1<sup>er</sup> février 2022, puis au 1<sup>er</sup> août 2022.

## Le rendement de l'épargne pour un projet à 3, 5 ou 10 ans

Pour financer un projet nécessitant de disposer d'une somme d'argent de façon certaine dans quelques années, la solution est également un placement sans risque.

Pour un projet devant être financé dans quelques années, il est possible d'envisager des placements comme l'assurance-vie en euros ou le plan d'épargne logement. Mais leur rémunération est actuellement inférieure à celle des livrets d'épargne. Ces derniers constituent donc actuellement une solution raisonnable pour constituer un capital sur quelques années.

Bien sûr, à un horizon de 3 à 10 ans, il est tout à fait possible d'obtenir une meilleure rémunération, par exemple avec un placement diversifié de façon prudente sur les marchés financiers (en actions et en obligations). Mais c'est au prix d'une certaine prise de risque.

## Le rendement de l'épargne de long terme (10 ans et plus)

Pour la constitution d'un capital ou pour valoriser un capital déjà disponible sur une longue période, il est souvent conseillé de regarder du côté des placements diversifiés en bourse.

Historiquement, un placement diversifié en actions sur 15-20 ans a procuré en moyenne 5 à 7% de rendement par an. À certains moments, c'est moins, tandis qu'à d'autres, c'est plus. Tout dépend des dates d'investissement et de revente, des cycles des marchés boursiers. Mais à la longue, les placements en actions procurent souvent un rendement plus élevé que les placements garantis.

Les placements en actions constituent donc une solution à envisager pour faire fructifier son épargne dans une optique de long terme. Trois conditions pour en tirer le meilleur :

— Ne pas avoir besoin de l'argent investi avant de nombreuses années,

- Être optimiste pour la croissance économique dans les prochaines années,
- Bien diversifier et investir régulièrement.

Attention ! Le capital et le rendement ne sont pas garantis. Ces placements ne conviennent qu'aux épargnants acceptant de voir une partie de leur épargne fluctuer et de perdre éventuellement une partie de l'argent investi au moment de la revente. Dans tous les cas, il faut conserver une épargne de précaution. Mesurez votre tolérance au risque avec votre conseiller financier habituel, et déterminez la part de votre épargne pouvant être investie à risque.

## Mots clés

PRODUITS FINANCIERS

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE BIEN INVESTIR

11 janvier 2018

Comment organiser  
son épargne ?



ARTICLE BIEN INVESTIR

08 juillet 2016

Comment bien  
diversifier un  
investissement ?



### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02